



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE**

N° Spécial

12 Novembre 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDCS du 12 Novembre 2019

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
DDCS 2019-162	28.10.2019	Arrêté portant désignation des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat N°1 des Hauts-de-Seine.	3

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

ARRETE DDCS N°2019-162 DU 28 OCTOBRE 2019 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ETAT N°1 DES HAUTS-DE-SEINE

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu l'article R224-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu l'arrêté DDCS n°2019-079 du 25 juillet 2019 portant désignation des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°1 des Hauts-de-Seine ;
- Vu la lettre de démission de madame Catherine VARRIOT suppléante, membre de l'association EFA 92 ;
- Vu la lettre du 2 octobre 2019 de l'association EFA 92 désignant madame Geneviève GRANGEAS, en remplacement de madame Catherine VARRIOT, en qualité de suppléante au conseil de famille n° 1 ;
- Vu la lettre de démission de madame Régine DUMONTET suppléante, membre de l'ADEPAPE 92 ;
- Vu la lettre du 21 octobre 2019 de l'association ADEPAPE 92 désignant madame Marie BATEKA, en remplacement de madame Régine DUMONTET, en qualité de suppléante au conseil de famille n° 1 ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Sont renouvelées en tant que membres du conseil de familles des pupilles de l'Etat n°1 des Hauts-de-Seine pour une durée de six ans jusqu'au 24 juillet 2025 :

Madame Marie-Cécile DE BUYER, titulaire, membre de l'UDAF des Hauts-de-Seine ;

Madame Valérie LE BOURGEOIS, suppléante, membre de l'UDAF des Hauts-de-Seine ;

Madame le docteur Danielle CHVEDER, personnalité qualifiée ;

Madame Béatrice COQUER, personnalité qualifiée.

ARTICLE 2 :

Poursuivent leur mandat en tant que membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°1 du département des Hauts-de-Seine jusqu'au 11 septembre 2022 :

Madame Bernadette CRESCENZO, titulaire, membre de l'association EFA 92 ;

Madame Corinne VANDER-CRUYSSSEN, titulaire, membre de l'AMPE ;

Madame Sophie SOUDY-HERICHER, suppléante, membre de l'AMPE ;

Madame Simone TOURNY, titulaire, membre de l'ADEPAPE 92 ;

Sont désignés membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°1 du département des Hauts-de-Seine jusqu'au 11 septembre 2022 :

Madame Geneviève GRANGEAS, suppléante, membre de l'association EFA 92 ;

Madame Marie BATEKA, suppléante, membre de l'association ADEPAPE 92 ;

ARTICLE 3 :

Poursuivent leur mandat les conseillers départementaux désignés par délibération du conseil départemental en date du 17 avril 2015 jusqu'au 3 mai 2021 :

Madame Marie-Laure GODIN, conseillère départementale ;

Madame Nathalie PITROU, conseillère départementale.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice départementale de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 29 octobre 2019

Le Préfet

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>